

Avis n° 2023-18 du CSRPN Occitanie

relatif à

la demande de renouvellement des autorisations permettant les balades équestres au sein de
la réserve naturelle nationale du Mas Larrieu
(Commune d'Argelès-sur-Mer)

Vu la demande déposée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales, le 5 juin 2023, pour le compte des 4 bénéficiaires suivants : William Bessières, Claudie Bessières, Stéphanie Lesseur, Guy Izern,

Vu le bilan des pratiques et les itinéraires choisis, fournis par le conservateur de la Réserve Naturelle du Mas Larrieu,

Vu l'avis des rapporteurs du CSRPN,

Vu les débats lors de la réunion du groupe de travail « Aires protégées » du CSRPN le 4 juillet 2023,

Vu le vote électronique du CSRPN du 18 au 31 juillet 2023,


Considérant

- que le renouvellement des autorisations est souhaité à l'identique,
- que les itinéraires choisis évitent les milieux et espèces sensibles de la réserve, et que lesdits itinéraires sont balisés,
- et que ces balades contribuent à la découverte de la réserve,

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel donne un avis favorable à cette demande d'autorisation, à la condition d'en répéter les principaux points de bilan lors du prochain comité consultatif, qui pourrait avoir lieu en décembre 2023.

Toulouse, le 1^{er} août 2023,

La présidente du CSRPN Occitanie



Magali GERINO

Rapport du CSRPN Occitanie en vue du renouvellement des autorisations permettant les balades équestres au sein de la réserve

Réserve Naturelle Nationale Site du Mas Larrieu

Site du Mas Larrieu – 66-91
Réserve Naturelle Nationale
Commune d'Argelès-sur-Mer (66)

- Rappel des informations

La demande se situe :

- En Réserve Naturelle Nationale, créée par décret en date n°84-673 du 17 juillet 1984
- En zone A au PLU de la commune d'Argelès-sur-Mer
- En espace remarquable au titre de la loi littoral n°86.2 du 3 janvier 1986
- En zone inondable (zone bleue – I-O-lit majeur)

(hors périmètre Natura 2000)

Bilan des balades équestres au sein de la réserve « Mas Larrieu » :

- Le nombre total de sorties par an entre 2017 et 2022 ainsi que le nombre de chevaux concernés reste relativement constant.
- On note toutefois une légère baisse en 2021 et 2022.
- 2017 : première année du bilan se démarque avec plus de sorties et plus de chevaux.
- En résumé : entre 86 et 122 sorties par an et entre 934 et 1794 chevaux concernés.
- La fréquentation est assez concentrée dans le temps (période printanière et estivale)
- Les itinéraires sont balisés

La demande porte sur le renouvellement des autorisations permettant les balades équestres au sein de la réserve « Mas Larrieu » :

- 4 prestataires formulent une demande de renouvellement à l'identique (les arrêtés préfectoraux sont renouvelés tous les 3 ans)
- Les itinéraires existants sont balisés et ne fréquentent pas les zones sensibles
- Chaque prestataire présente une demande de renouvellement dans des conditions identiques

- Avis et argumentaire des rapporteurs

Au regard des documents fournis, nous émettons donc un avis favorable au renouvellement de l'ensemble des autorisations.

Les rapporteurs du CSRPN,